

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-SEPT AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 21 avril 2020

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Thibault CARFANTAN, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Jean-Claude HELLIO (*suppléant de Jean-François CORDON, absent*), Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Alain GOUEZIN,
- Yvon BERHAULT, Pierre-Alexis BLEVIN, Renaud LE BERRE, Fabienne TASSEL,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Denis BERTRAND

Délibération n°2021-078

Membres en exercice : 69 Présents : 62

Absents : 7

Pouvoirs : 3

AFFAIRES GENERALES CONSEIL DE DEVELOPPEMENT - AVENANT A LA CONVENTION
--

Conformément aux dispositions de la loi Notre qui impose aux EPCI de plus de 20 000 habitants de se doter d'un Conseil de Développement et prévoit la possibilité pour deux EPCI contigus de créer une structure commune, un Conseil de Développement commun au PETR du Pays de Saint-Brieuc, à Lamballe Terre & Mer et Saint-Brieuc Armor Agglomération a été créé le 1^{er} juillet 2018.

Une convention partenariale précise les relations et le mode de fonctionnement entre le Conseil de Développement et les trois établissements publics partenaires, précise les missions assurées par le Conseil de Développement, définit les moyens matériels et financiers mis à sa disposition par les partenaires pour exercer ses missions. Cette convention est arrivée à terme le 31 décembre 2020.

Dans l'attente de la prochaine convention, compte tenu des incertitudes sur les missions du PETR en raison de la fin de la contractualisation 2014-2020, il est proposé de signer un avenant à la convention initiale. Il a pour objectif de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2021 et d'apporter des modifications permettant d'accroître l'efficacité de la collaboration entre le Conseil de Développement et les établissements publics partenaires (mode de désignation des membres, élu(e) et technicien(ne) référent(e)s dans chaque EPCI, communication sur les travaux du Conseil de Développement...). En outre, cet avenant fixe la participation financière de chaque partenaire pour l'année 2021, soit :

- 8 800 € pour le PETR (qui apporte en plus un soutien matériel et humain),
- 11 000 € pour Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- 11 000 € pour Lamballe Terre & Mer.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE les modifications apportées au partenariat entre le Conseil de Développement du Pays de Saint-Brieuc, le PETR du Pays de Saint-Brieuc, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre & Mer,
- VALIDE la participation financière de Lamballe Terre & Mer, fixée à 11 000 € pour l'année 2021
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le 4 MAI 2021

Affiché le 4 MAI 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 4 MAI 2021

Pour le Président absent,

Le 1^{er} Vice-président

Philippe HERCOUET

